

# Fiche de poste **Agent technique portuaire chargé de la manutention /Grutier**

**Recruteur : SEMA – société d'économie mixte de la Ville de Sainte-Maxime – BP 31 – 83120 Sainte-Maxime**

**Contact Franck lédi – [franck.ledi@sema83.fr](mailto:franck.ledi@sema83.fr) – responsable du domaine portuaire**

Nous recherchons un candidat dynamique, disponible, autonome, responsable et rigoureux, doté de bonnes capacités relationnelles, de bonne présentation et d'esprit d'équipe sachant prendre des initiatives sous les consignes du responsable du domaine portuaire et possédant une bonne maîtrise de soi.

Le candidat devra être capable de conduire une grue DEMAG MC 140 , ainsi qu' un chariot élévateur (DAEWO) placé sous sa direction.

## **LIEU DE TRAVAIL**

Le lieu de travail est fixé **dans les périmètres du Port de Sainte-Maxime, quai Léon Condroyer, de l'aire technique de carénage, ainsi que sur l'ensemble des sites exploités par la SEMA sur la commune de Sainte- Maxime.**

La personne exercera ses fonctions d'agent technique portuaire chargé de la manutention / **grutier** sous l'autorité du responsable portuaire M. Lédi Franck et dans le cadre des instructions qui lui seront données par la direction ou de toute autre personne qui pourrait lui être substituée.

## **TYPE DE CONTRAT**

- CDI
- 35 heures par semaine
- rémunération :

Selon le profil et d'un pourcentage, pour exercer les fonctions **d'agent technique portuaire/ Grutier** au sein du service du Domaine Portuaire sous la responsabilité du Responsable du domaine portuaire de Sainte Maxime.

Selon nomenclature du guide des emplois Fédération Française des ports de plaisance quatrième échelon

Expérience : autonomie totale Niveau 4	Spécialisation : expertise reconnue Niveau 4
Polyvalence : permanente régulière Niveau 3	Responsabilité : encadrement Niveau 3

## **Ses attributions sont notamment les suivantes :**

- reporting journalier au bureau de la capitainerie à chaque début et fin de service
- prise de service au bureau de la capitainerie
- liaison permanente avec VHF
- ouverture et fermeture de la cale et du point propres
- de l'accueil et de l'information de la clientèle sur tout le domaine portuaire
- du grutage, de la manutention et du calage des bateaux ayant un bon ou facture émanant de la capitainerie
- aucun encaissement et possible sur place (cale de halage)
- de l'affichage journalier de différentes informations (météo ETC) transmises par la capitainerie

- de la tenue d'une main courante précisant tous les mouvements et Stationnements des bateaux, ainsi que les évènements ayant un caractère d'importance et d'en informer la capitainerie
- de l'entretien et du suivi de l'ensemble des équipements de travail et du contrôle du fonctionnement des outillages publics
- de l'entretien de la propreté de la cale et du plan incliné ainsi que du point propre et de sa gestion
- de la surveillance et de la sécurité du site (cale)
- de faire respecter toutes les réglementations transmises par la Capitainerie
- le nettoyage des infrastructures portuaires
- de porter une tenue vestimentaire correcte et réglementaire (EPI)
- la surveillance générale de tout le Domaine Portuaire qui comprend : le plan d'eau avec ses jetées, quais et pontons, une station d'avitaillement en carburants, un parking, une aire technique de carénage avec sa cale de halage et une galerie marchande,
- le service de rade
- gestion des pointages bateaux
- l'accueil et le placement des bateaux
- l'aide aux manœuvres dans le bassin du port
- la sécurité nautique du plan d'eau
- la distribution des carburants
- la gestion des réservations à la capitainerie seulement
- la perception des droits portuaires auprès des usagers au bureau de la capitainerie seulement (facturations, encaissements)
- les travaux d'entretien général et de remise en état des infrastructures portuaires,
- les inspections et contrôles qualité
- les concours techniques au profit des autres services de la SEMA après agrément et sous contrôle de son supérieur qui ajustera son plan de charge en conséquence
- pourra être amené à encadrer des agents portuaires, saisonniers
- toutes activités permettant le bon fonctionnement de la gestion portuaire

#### CONNAISSANCES :

- compétences techniques,
- parfaite connaissance des installations portuaires.
- connaissance du règlement intérieur de police et d'exploitation,
- bonne culture des bateaux et de leur typologie,
- connaissance des procédures internes liées à l'amarrage et au remorquage,
- bonne maîtrise des logiciels de gestion portuaire (pack office et Alize obligatoire)
- solides connaissances en électricité, plomberie, mécanique, peinture, etc
- maîtrise de l'anglais et/ou d'autres langues étrangères.
- habilitations électriques
- Logiciels Alizée

#### COMPETENCES ET QUALITÉS REQUISES.

- logiciels Pack Office
- polyvalence
- bon Relationnel
- esprit d'équipe
- adaptabilité aux situations rencontrées
- disponibilité
- capacité d'écoute
- capacité d'organisation
- travail le week end selon le planning fait par le responsable
- porter une tenue vestimentaire correcte et réglementaire selon les saisons
- permis bateau/voiture/caces
- habilitations électriques
- ponctualité
- maîtrise du fonctionnement des engins de manutention

- d'un Bac Pro ou d'un BEP agent technique portuaire chargé de la manutention ou de conduite d'équipements spécifiques en nautique et ou d'un certificat de qualification professionnel en plaisance d'agent technique chargé de la manutention.
- du CACES "R 383 m" autorisant la mise en œuvre des grues mobiles, si possible, à treillis (2C) et du CACES "R 389" pour la conduite d'un chariot élévateur au moins de catégorie 3.

Il justifie d'une expérience de grutier en plaisance.